

Zen energie

N°23

sicsef
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHAUFFAGE
Sannois - Ermont - Franconville

LE JOURNAL D'INFORMATION DU SICSEF • SEPTEMBRE 2021



Xavier MELKI

Président du SICSEF
Maire de Franconville
Conseiller régional
Ile de France

“ L'objectif pour nous reste le maintien d'une forte compétitivité par rapport aux solutions plus traditionnelles telles que l'électricité, le gaz ou encore le fuel. ”

Comme vous le savez, la solution réseau de chaleur présente un potentiel particulièrement avantageux sur le territoire de nos trois communes. Les études réalisées ces dernières années n'ont fait que confirmer que notre réseau nous permet de participer à la transition énergétique du territoire et ce, dans des conditions de service optimales.

C'est pourquoi, nous travaillons aujourd'hui à définir les modalités de développement du réseau et tout ce qu'il implique pour aboutir à un équilibre entre investissement et patrimoine raccordé, conditions tarifaires et exigences fiscales et réglementaires. L'objectif pour nous reste le maintien d'une forte compétitivité par rapport aux solutions plus traditionnelles telles que l'électricité, le gaz ou encore le fuel.

La recherche de cet équilibre doit effectivement tenir compte d'un cadre réglementaire et de dispositifs incitatifs en constante évolution pouvant entraîner, à chaque fois, un ajustement nécessaire de nos orientations pour le service public.

Depuis 6 ans, nous faisons face à une succession de lois et de décrets renforçant les objectifs de transition énergétique : loi de transition énergétique pour une croissance verte en 2015, suivie de la loi énergie climat en 2019 et, désormais, la loi climat et résilience, les programmations pluriannuelles de l'énergie de 2016 et de 2019, les stratégies nationales bas carbone en 2015 puis 2020, ... Tout ceci implique des révisions substantielles qui limitent la visibilité des objectifs nationaux, visibilité dont nous avons besoin pour élaborer un projet de réseau de chaleur.

Pour application de ces textes nationaux et des accords internationaux, interviennent tous les dispositifs incitatifs : le système d'échange des quotas d'émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne, système dont les évolutions sont brutales et peu prévisibles, le taux réduit de TVA incitant l'utilisation d'énergie renouvelable et pour lequel les exigences sont également modifiées à des échéances très courtes ou encore, la Taxe Intérieure sur la Consommation de

Gaz Naturel, pour laquelle une évolution exponentielle était fixée puis gelée depuis 2019.

L'ensemble de ces textes et dispositifs impose des échéances qui ne s'accordent en aucune façon à celles de nos projets. Il nous faudra donc combiner toutes ces nouvelles obligations, de rénovation énergétique ou d'utilisation d'énergie renouvelable, pour **définir un projet de développement du réseau de chaleur sans risquer une dégradation à court, moyen ou long terme, du service pour les usagers actuels comme les futurs.**

Le dernier numéro était consacré à une présentation succincte des textes qui cadrent la transition énergétique, les évolutions qu'ils apportent et les nouveaux enjeux auxquels ils tendent à répondre. Nous avons souhaité poursuivre sur ce thème en vous présentant, dans ce nouveau numéro, **le système d'échange des quotas d'émissions de CO2 de l'Union Européenne.** Nous vous apporterons ainsi des explications sur son fonctionnement et ses enjeux mais également la manière dont il se décline au niveau national et ses conséquences sur notre délégation de service public.

Xavier MELKI

Extension du réseau de chaleur sur la commune de Sannois

Engagée à l'été 2019, l'opération d'extension du réseau de chaleur sur la commune de Sannois s'est achevée au mois de mai dernier avec la mise en service de la nouvelle résidence Mood, avenue de la Sabernaude. Ce projet a permis le raccordement de plus de 300 logements et de quatre bâtiments publics : le groupe scolaire et le gymnase Gambetta, le palais des Sports Bouttier et la piscine Williot. Pour cette opération, nous avons bénéficié du soutien financier de l'ADEME et de la Région Ile-de-France pour un montant total de 348 390 €.

Le système d'échange des quotas d'émissions

Le système d'échange des quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'Union européenne (SEQE-UE) constitue l'un des outils majeurs de la politique européenne en matière de lutte contre le changement climatique. Ce dispositif constitue par ailleurs le premier marché mondial de carbone. Il traduit les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre fixés par l'Union européenne et se décline pour chaque Etat membre d'une part, puis à chaque installation soumise au SEQE d'autre part.

UNION EUROPÉENNE
Système d'Echange des Quotas d'Emissions
 Volume d'allocation défini pour atteindre un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre
 1 quota = 1 tonne de CO₂

ETATS MEMBRES
Plan National d'Allocation des Quotas (PNAQ)
 Volume d'allocation attribué par l'UE correspondant aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'Etat membre

INSTALLATIONS
Allocation annuelle gratuite de quotas d'émission
 Obligation annuelle d'équilibre entre les quotas restitués et les émissions déclarées (vente ou conservation si excédent, achat de quotas si déficit)

Bref historique

Le SEQE a été initié par l'UE pour répondre aux objectifs fixés par le protocole de Kyoto, entré en vigueur en 2005. Depuis sa création, quatre périodes se sont succédées pour intégrer au SEQE différentes révisions permettant les ajustements nécessaires aux nouveaux objectifs de l'UE :

◆ Phase 1 - 2005 / 2007 :

La première phase a permis de structurer le système en établissant un prix du carbone, en instituant les infrastructures de suivi et de contrôle nécessaires et en mettant en place le libre-échange de quotas d'émission au sein de l'UE. Au cours de cette première période, le volume de quotas gratuits alloués a été supérieur aux émissions déclarées.

◆ Phase 2 - 2008 / 2012 :

Suite à une première phase, peu contraignante, le système s'est durci par la réduction des allocations de quotas gratuits, l'augmentation de l'amende en cas de non-respect ou encore l'intégration du secteur aéronautique. Cette phase correspondait à la première période d'engagement du protocole de Kyoto.

◆ Phase 3 - 2013 / 2020 :

Cette nouvelle période a permis un nouveau renforcement du dispositif par l'inclusion de nouveaux secteurs d'activités et de nouveaux gaz à effet de serre, une nouvelle réduction des allocations gratuites, la mise en place d'une réserve de stabilité du marché permettant de limiter le volume de quotas en circulation et d'améliorer la résilience du système.

◆ Phase 4 - 2021 / 2030 :

L'ajustement des objectifs amène aujourd'hui à l'accélération de la réduction annuelle des quotas d'émissions, au renforcement de la réserve de stabilité du marché. En parallèle, différents mécanismes financiers permettront d'accompagner les secteurs couverts pour l'innovation et la modernisation de leurs installations.

Enjeux poursuivis par l'UE

Le protocole de Kyoto, entré en vigueur en 2005, constitue un accord international qui établit le lien entre les activités humaines et les hausses de température qui vise, de fait, à réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines au niveau mondial.

Dans ce cadre, l'UE s'est engagée à réduire ses émissions de 20% à l'horizon 2020 par rapport à 1990.

L'accord de Paris, en 2016, a renforcé cet engagement en le passant à - 40% en 2030.

Enfin, dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, un plan présenté par la Commission en septembre 2020, vise à porter l'objectif de réduction à 55% d'ici à 2030.

Au travers de ce dispositif, l'UE entend inciter les exploitants à moderniser, à innover dans les secteurs d'activités les plus émetteurs en gaz à effet de serre pour aboutir à de nouvelles technologies moins émettrices.

Les installations couvertes par le SEQE ont réduit leurs émissions d'environ 35 % entre 2005 et 2019.

Principe de fonctionnement

Le SEQE repose sur un principe de plafonnement et d'échange de droit d'émission, appelés quotas. Il se décline en Plan National d'Allocation de Quotas (PNAQ). Puis, au niveau national, il est procédé à une répartition des allocations de quotas par secteur, puis par installation.

Les exploitants de ces installations doivent restituer chaque année un volume de quotas qui couvre l'intégralité des émissions de l'installation.

Les quotas restitués peuvent avoir été obtenus grâce aux allocations gratuites prévues annuellement par le PNAQ, aux soldes issus des exercices précédents, dès lors que les émissions de gaz à effet de serre aient été inférieures aux volumes de quotas obtenus, ou à l'achat de quotas sur le marché mondial (cf. graphique ci-contre).

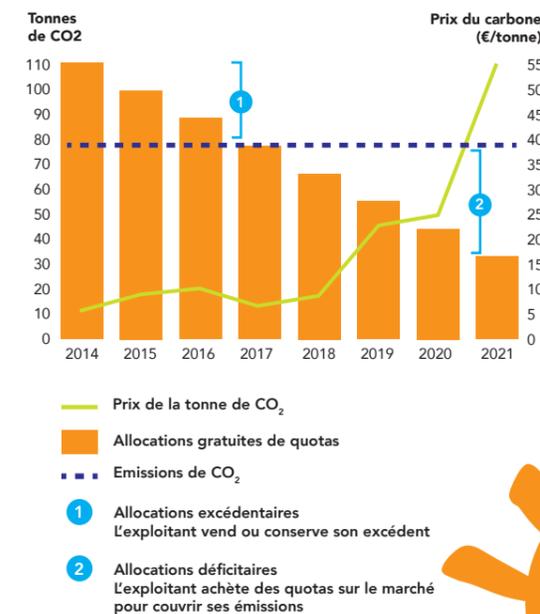
Afin d'inciter les exploitants à innover ou moderniser leurs installations pour limiter continuellement leurs émissions

de gaz à effet de serre, **les volumes alloués gratuitement ont baissé chaque année sur la période 2013-2020 et continueront de se réduire sur la période 2021-2030.**

Par ailleurs, le SEQE fonctionne de la même manière qu'un marché boursier. Aussi, on observe sur le graphique ci-dessous, que la mise en place en janvier 2019 de la réserve de stabilité du marché a eu comme impact une hausse aussi sévère qu'instantanée dès la première année.

En effet, cette réserve, créée pour régler l'excédent de quotas et ajuster le volume de quotas mis aux enchères en cas de choc important, limite par principe le volume de quotas sur le marché mondial. En outre, la réduction des allocations engendre une hausse de la demande et, de fait, du coût du quota.

Principe de fonctionnement du plan d'allocation des quotas (PNAQ)



Portée du dispositif sur notre réseau de chaleur

Les installations de combustion de gaz naturel soumises au PNAQ sont celles dont la puissance installée est supérieure à 20 MW.

Notre réseau de chaleur compte deux installations soumises, le site des Fossés Trempés et le site des Logis Verts. Les allocations annuelles gratuites de quotas ne permettent pas de couvrir la totalité des émissions de gaz à effet de serre relatives à la production de chaleur nécessaire pour répondre aux besoins.

Aussi, afin de couvrir les charges du délégataire quant à l'achat de quotas, un tarif RCO₂ s'applique sur le tarif de consommation de la chaleur depuis 2014 et s'élève à 0,18 €HT/MWh.

La période 2021-2030 verra de nouvelles réductions des allocations de quotas gratuits. Toutefois, l'impact de ces charges sur le tarif de vente de chaleur reste maîtrisé du fait de l'utilisation majoritaire de bois-énergie en substitution du gaz. Par ailleurs, il est essentiel d'une part de maximiser la production de chaleur par la chaufferie des Monfrais pour limiter au maximum l'utilisation des chaufferies gaz. D'autre part, un travail doit être réalisé auprès des résidences pour améliorer la consommation énergétique de chaleur.

Enfin, les coûts relatifs au PNAQ doivent être mis en parallèle avec des solutions traditionnelles gaz naturel, soumises à la TICGN, qui s'élève à 8.45 €HT/MWh actuellement.

Témoignages de nos élus

2

QUESTIONS A ... NICOLAS FLAMENT,
Assesseur du SICSEF, Adjoint au Maire de Sannois.

Quels sont les grands enjeux de ce mandat pour le SICSEF ?

Alors que nous traversons une crise sanitaire sans précédent, c'est un défi climatique et énergétique qui s'annonce pour les prochaines années. Le SICSEF a, depuis de nombreuses années, compris l'importance de ces enjeux et contribue, à la hauteur de son périmètre, à accompagner la transition énergétique. Toutefois, la mutualisation des réseaux de chaleur comme nous les connaissons et la récente création de la chaufferie biomasse seront à terme insuffisants et nous devons, dès aujourd'hui, anticiper les besoins en énergie des villes d'Ermont, Franconville et Sannois.

Nous travaillons sur du temps long pour les futurs investissements, tout en répondant à des problématiques immédiates sur le fonctionnement du réseau. C'est tout l'enjeu de notre mandat, assurer le fonctionnement quotidien tout en anticipant le réseau futur. De nouveaux besoins qui nous permettent d'établir nos prospectives : accroissement des populations, raccordements de nouvelles résidences ou équipements publics, nouvelles normes énergétiques, nécessité de moins émettre de CO2...

Le réseau de chaleur permet-il de répondre, selon vous, à ces enjeux ?

Notre réseau de chaleur est aujourd'hui pleinement maîtrisé. Notre périmètre d'action est assez modeste à l'échelle du territoire et cela nous permet d'analyser finement les besoins et de répondre de manière rapide aux problématiques d'usages. Bien accompagnés, nous saurons travailler avec les trois communes du syndicat et nos partenaires institutionnels sur les investissements des prochaines décennies et le dimensionnement adapté pour que les usagers bénéficient d'une énergie propre, de qualité le tout à un prix raisonnable.

Nicolas FLAMENT



2

QUESTIONS A ... GILLES LAROZE,
Secrétaire du SICSEF, Conseiller municipal d'Ermont.

Selon vous, quels sont les défis à relever en termes de transition énergétique sur le territoire ?

La réduction des besoins en énergie et le développement d'énergies vertes sont des défis avérés depuis plusieurs décennies. Ils deviennent aujourd'hui des priorités.

Les enjeux sont essentiels. Enjeu environnemental, tout d'abord, il est crucial de réduire notre empreinte carbone. Enjeu économique, tout aussi capital, nous devons assurer une maîtrise des coûts de l'énergie pour les usagers. Enjeu social évidemment, il nous faut lutter contre la précarité énergétique mais également garantir la valorisation du patrimoine.

Le sujet aujourd'hui consiste à protéger l'ensemble des Sannoisiens, Franconvillois et Ermontois en agissant collectivement pour anticiper et faire face à un contexte toujours plus incertain.

Elu à Ermont, qu'attendez-vous de l'évolution du réseau de chaleur sur la commune ?

Au regard du patrimoine d'Ermont et de ses besoins énergétiques, le réseau de chaleur constitue une base forte pour notre commune dans la construction de notre politique de transition énergétique.

Certes, le réseau de chaleur ne permettra pas de réduire les consommations d'énergie. Mais **l'utilisation massive d'énergie renouvelable sur le territoire assurera une réponse à la majorité des enjeux auxquels nous devons répondre rapidement** : maîtrise des coûts sur le long terme, garantie de service, gestion stricte et suivie des installations de production.

C'est pourquoi, au cours de ce mandat, nous nous devons de préparer et mettre en œuvre le développement de ce réseau de manière à couvrir le maximum des besoins énergétiques par le bois-énergie en tenant compte des coûts et des conséquences sur la facture énergétique des usagers.

Gilles LAROZE

